



Transports routier léger de marchandises

Par **viccastro**, le **04/01/2016** à **15:19**

bonjour je viens m'informer si possible sur une creation d'entreprise j'ai achete un vehicule utilitaire pour faire du fret france portugal A R cela concerne a emmener des colis et ramener et pour completer le chargement avec des produits du pays comme l'huile d'olive etc la sante ne me a pa permis de continuer a faire le metier que je fesait et je n'aime pa rester inactif est t'il possible de monter un statut de auto entrepeneur et quel serait l'attestation merci d'avance coordialment

Par **morobar**, le **04/01/2016** à **16:20**

Bonjour,
Vous devez être titulaire de l'attestation de capacité "transport" pour vous permettre d'inscrire l'entreprise au registre des transporteurs.
Mais sauf à exploiter un créneau particulier, il est impossible de rentabiliser avec un VL ou un petit utilitaire, des transports publics de marchandise en matière internationale, pas plus qu'en national d'ailleurs.
Je dirigeai des entreprises possédant des centaines de véhicules, alors je pense savoir de quoi je parle.

Par **viccastro**, le **05/01/2016** à **09:15**

bonjour morobar merci de votre simpatie et renseignement